L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE——NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 7 OCTOBRE 1852.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE, N° 53, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS : JEUDI MATIN, 7 OCTOBRE.

POUR PRESIDENT :
WINFIELD SCOTT.
DE LA VIRGINIE.
POUR VICE PRESIDENT :
WM. A. GRAHAM.
DE LA CAROLINE DU NORD.

ELECTEURS

Pour président et pour vice-président :
Premier District—JACQUES TOUTANT, de St-Bernard ; (substitut, F. W. HULING, de Plaquemines.)
Second District—CHRISTIAN ROSELIUS, d'Orléans ; (substitut, CYPRIEN DUFOUR, d'Orléans.)
Troisième District—DUNCAN F. KENNER, de l'Ascension ; (substitut, FERGUS GARDNER, de Jefferson.)
Quatrième District—GEO. W. WATTERSTON, de Livingston ; (substitut, R. J. BARROW, de Ouest-Feliciana.)
Cinquième District—ALEXANDRE DECLOUET de St-Martin ; (substitut, J. K. ELDER, des Rapides ;
Sixième District—JOHN RAY, de Ouachita, substitut, D. F. ROYDER, de Caddo.)

ARRIVEE DU CRESCENT-CITY.

Refus du Capitaine-Général d'admettre le Crescent-City dans le port de la Havane — Arrivée à la Nlle-Orléans des passagers en destination de la Havane—Protestation du commandant Porter.

Le steamer *Crescent-City*, commandant PORTER, est arrivé dans notre port hier soir à 6 heures, venant de New-York en passant par la Havane. Ce navire avait à bord 160 passagers dont 65 devaient débarquer dans ce dernier port. On verra plus loin par quel contretemps ces voyageurs se sont vus forcés de changer leur destination et de se rendre à la Nlle-Orléans.

On se rappelle le différend survenu entre le commandant Porter et le capitaine-général de Cuba au sujet de M. Smith, le payeur du *Crescent-City*. Le capitaine-général croyant que ce dernier était l'auteur d'un article diffamatoire publié dans les journaux de New-York et qui était dirigé contre son gouvernement, fit savoir aux consignataires que le *Crescent-City* ne serait désormais admis dans le port de la Havane qu'autant que M. Smith cesserait d'exercer à bord les fonctions de payeur et de se trouver même sur ce navire. MM. Drake & Co. envoyèrent la notification du capitaine-général au commandant Porter qui déclara, sur son honneur comme officier de la marine de guerre américaine, que M. Smith n'avait rien écrit contre le gouvernement colonial de Cuba et qu'il lui serait impossible de se soumettre à la volonté arbitraire du capitaine-général.

Celui-ci savait donc que M. Smith serait retenu à bord du *Crescent-City* et il avait donné des ordres en conséquence au capitaine du port. Aussi, dès que le steamer a son retour de New-York eut fait son apparition en vue des côtes, le capitaine du port se hâta d'aller lui adresser des signaux pour qu'il eut à s'arrêter en dehors du port. Le commandant Porter ne tint pas compte de cet avertissement et se changea pas la direction de son navire. Le capitaine du port croyant qu'il avait pas été compris, alla lui même à l'entrée du port et hélant le steamer lui intima l'ordre d'arrêter. Le *Crescent-City* continua à gouverner vers le port, car la mer était fort houleuse, et y pénétra sans même prendre un pilote.

A peine le steamer avait-il jeté l'ancre à son mouillage ordinaire que le capitaine du port l'accosta et demanda pourquoi le Crescent City ne s'était point arrêté en dehors du port. Le commandant Porter répondit qu'il n'est pas s'arrêter par une aussi forte mer et à une telle proximité de la côte, sans exposer son navire à de très grands dangers. On lui demanda alors la liste des officiers, et lorsque le capitaine du port eut vu le nom de M. Smith, il dit que le Crescent City serait obligé, d'après les ordres expressés du capitaine-général, de reprendre la mer immédiatement. Le commandant Porter répliqua qu'il ne sortirait du port que quand il aurait débarqué la malle et les passagers en vertu des autorités espagnoles auraient assumé la responsabilité du refus. Les passagers ne pouvant pas débarquer,